

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Thomas Wenger, Christian Dandrès, Romain de Sainte Marie, Grégoire Carasso, Caroline Marti, Jean-Charles Rielle, Salima Moyard, Nicole Valiquer Grecuccio, Léna Strasser, Sylvain Thévoz, Marion Sobanek, Diego Esteban, Pablo Cruchon, Olivier Baud, Jocelyne Haller, Stéphanie Valentino, Jean Batou, Pierre Bayenet

Date de dépôt : 27 août 2018

Proposition de motion

Tragédie des réfugiés en Méditerranée : Genève ne peut pas rester muette

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les conditions de vie dramatiques des réfugiés dans les pays du sud de la Méditerranée, notamment en Libye, alors qu'ils sont en route vers l'Europe pour fuir la guerre, les persécutions et la misère ;
- les milliers de réfugiés qui meurent chaque année suite au chavirage de leur embarcation de fortune en Méditerranée ;
- les entraves au sauvetage en mer et à l'accostage dans les ports mises en place par certains Etats européens ;
- l'impératif humanitaire que représente la poursuite des opérations de sauvetage en mer par des organisations humanitaires ;
- le nombre toujours plus important de citoyens, des communes et des villes, qui se mobilisent contre le fait que les gouvernements européens acceptent ou provoquent la mort de réfugiés en mer ;
- que Genève ne peut rester passive face à cette tragédie humanitaire et doit tout mettre en œuvre pour que soit mis en œuvre le droit de la mer et la Convention de Genève sur les réfugiés,

invite le Conseil d'Etat

- à soutenir financièrement les organisations humanitaires actives dans le sauvetage des réfugiés en mer Méditerranée ;
- à intervenir auprès des instances fédérales et à destination des instances européennes, afin ;
 - qu'aucun port de la Méditerranée ne refuse l'accostage des navires de sauvetage des réfugiés ;
 - que les Etats européens cessent d'entraver les opérations de sauvetage en mer des réfugiés ;
 - que les Etats européens interviennent pour mettre fin aux actions des groupes d'extrême droite contraires aux obligations internationales de sauvetage et d'accueil des réfugiés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

La promesse de l'Europe de respecter les droits humains et le droit des réfugié-e-s est, chaque jour et toujours plus, remise en question. La politique d'asile européenne actuelle tend à ne plus servir la protection des réfugié-e-s mais plutôt la protection des frontières. Malgré les conflits en cours dans des pays comme la Syrie, l'Afghanistan, le Yémen, le Soudan du Sud, le Myanmar ou la Somalie, ainsi que l'augmentation du nombre de réfugié-e-s dans le monde entier, de moins en moins de ces dernier-ère-s peuvent espérer trouver une protection en Europe. Des milliers de migrants meurent en Méditerranée chaque année dans le naufrage de leur embarcation¹. En février 2017, l'Italie, la Libye et l'Europe se sont entendues afin d'intercepter un maximum d'embarcations sur les côtes libyennes et de ramener leurs

¹ <https://www.letemps.ch/monde/pres-220-migrants-se-noyes-large-libye-mardi>

occupants dans l'enfer libyen², en contradiction avec le droit international. La Convention de Genève interdit en effet qu'un réfugié « soit expulsé ou refoulé de quelque manière que ce soit, sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques »³. Certains Etats européens refusent aujourd'hui l'accostage des bateaux de sauvetage dans leurs ports⁴ et tentent d'entraver les opérations de sauvetage menées par des acteurs humanitaires⁵. Les ONG secourant les réfugié-e-s sont parfois accusées d'être complices des passeurs alors qu'elles ne font, selon ce qui a pu être prouvé à ce jour, qu'appliquer le droit de la mer et le droit des réfugié-e-s. Des militants d'extrême droite se mobilisent en Europe contre ces sauvetages : en mai 2017, ils tentent de bloquer le départ de l'Aquarius, bateau affrété par SOS Méditerranée et Médecins sans Frontières, dans le port de Catane⁶.

Le droit de la mer (Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 et Convention internationale pour la sauvegarde de la vie en mer de 1974) prévoit que tout capitaine d'un navire a le devoir de prêter assistance à toute personne se trouvant en situation de détresse en mer. Plusieurs conventions maritimes (Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, Convention internationale pour la sauvegarde de la vie en mer de 1974, Convention internationale sur la recherche et le sauvetage maritime de 1979) définissent les obligations des gouvernements en matière de service permanent de sauvetage et de communication, d'assistance aux personnes en détresse en mer et de mise en place de lieux de débarquements sûrs⁷.

La situation dramatique en Méditerranée et le droit international exigent que nous soyons solidaires et que nous prenions des mesures efficaces pour sauver ces femmes et ces hommes de la mer et leur permettre de débarquer en toute sécurité dans les ports européens. Concrètement, Genève peut manifester sa solidarité en soutenant financièrement les ONG de sauvetage en

² <https://www.rts.ch/info/suisse/9156238-la-suisse-va-accueillir-80-refugies-retenus-dans-des-camps-en-libye.html>

³ Article 33, <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19510156/index.html>

⁴ <https://www.la-croix.com/Monde/Europe/Migrants-IAquarius-quel-avenir-secours-mer-2018-06-11-1200946252>

⁵ <https://www.letemps.ch/monde/pres-220-migrants-se-noyes-large-libye-mardi>

⁶ <https://www.rts.ch/emissions/religion/9591732-l-aquarius-un-bateau-au-secours-des-migrants.html>

⁷ <http://www.unhcr.org/fr/publications/brochures/4ad2f0b75/sauvetage-mer-guide-principes-mesures-sappliquent-migrants-refugies.html>

mer, comme le font d'ailleurs déjà certaines communes genevoises⁸. C'est l'objectif de la première invite de cette motion.

D'autre part, face à la tragédie en cours, face à l'inaction et, pire, face aux mesures prises en Europe pour entraver le sauvetage en mer, Genève doit être digne de sa tradition humanitaire et faire entendre clairement sa voix. Des citoyen-ne-s et des collectivités toujours plus nombreuses en Europe se mobilisent contre l'Europe « forteresse »⁹. Genève ne peut pas simplement détourner le regard et constater que ce n'est pas dans ces compétences directes ; l'appel au respect de la dignité humaine relève de la responsabilité de tout citoyen et de toute collectivité, ce d'autant plus lorsque certains Etats bafouent le droit et les impératifs humanitaires.

La présente motion invite par conséquent le Conseil d'Etat à faire entendre sa voix auprès des autorités fédérales afin que ces dernières interviennent au niveau européen afin qu'aucun port de la Méditerranée ne refuse l'accostage des navires de sauvetage des migrant-e-s, que les Etats européens cessent d'entraver les opérations de sauvetage en mer et que les Etats européens interviennent pour mettre fin aux actions des groupes d'extrême droite contraires aux obligations internationales d'accueil des réfugié-e-s.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de réserver un bon accueil à la présente motion.

⁸ <https://sosmediterranee.ch/ils-nous-soutiennent/>

⁹ <https://www.rts.ch/info/monde/9700462-manifestations-en-allemande-pour-soutenir-le-sauvetage-des-migrants.html>

<https://www.woz.ch/-8e48> , <https://www.zeit.de/gesellschaft/2018-07/barcelona-rettungsschiff-open-arms-aufnahme-fluechtlinge>